



Saison 2023 - 2024

MEMENTO

Commission Sportive CD13

BOUCHES-DU-RHÔNE
BASKET BALL

Sommaire

Préambule	3
Classements.....	3
Compétitions Seniors	3
Pré Régionale Masculine	4
Pré Régionale Féminine.....	6
Départementale Masculine 2.....	8
Départementale Féminine 2	10
Départementale Masculine 3.....	12
U20 Masculine.....	14
Compétitions Jeunes	16
Annexe 1 – Procédure e-Marque	17
Annexe 2 – Procédures avant & après rencontre	18
Annexe 3 – Gestion de la rencontre.....	19
Composition de la table de marque.....	19
Arbitre en retard.....	19
Joueur en retard.....	19
Forfaits.....	19
Les Licences	20
Les Surclassements.....	21
Règles de participation.....	21
Communication du résultat de la rencontre.....	22
Fautes techniques	22
Entraîneur/Joueur	22
Tirs à 3 points	22
Ballons et temps de jeu.....	23
Annexe 4 - Règles spécifiques jeunes.....	24
Remise en jeu rapide.....	24
U11 Masculine.....	24
U11 Féminine	24
U13 Masculine et Féminine.....	24

Préambule

Ce mémento regroupe un ensemble d'informations extraites des divers règlements régissant le basket départemental. Il est destiné à tous ceux qui de par leur fonction (dirigeant, entraîneur et arbitre) interviennent dans le déroulement des championnats départementaux.

Ce mémento ne remplace en aucun cas les règlements qui en cas de litiges feront références.



Classements

Les championnats départementaux conduisent à la fin des différentes rencontres à un classement déterminant des montées et des descentes pour chaque division. Dans le cas d'une division à plusieurs poules, il sera établi un classement inter-poules entre toutes les équipes de cette division, en prenant en compte, par ordre préférentiel :

- 1 - Classement au sein de chaque poule
- 2 - Pourcentage de victoires (nombre de victoires / nombre de matches)
- 3 - Quotient (points marqués / points encaissés)
- 4 - Points marqués (moyenne par match)

Mode d'attribution des points :

- Rencontre gagnée : 2 points.
- Rencontre perdue ou perdue par défaut : 1 point.
- Rencontre perdue par pénalité ou par forfait : 0 point.



Compétitions Seniors

Le Comité Départemental des Bouches-du-Rhône organise sur son territoire

- Un championnat départemental pour la catégorie senior masculine avec les divisions PRM, DM2 et DM3.
- Un championnat départemental pour la catégorie senior féminine avec les divisions PRF et DF2.
- Un championnat départemental U20 masculin.

BOUCHES-DU-RHÔNE BASKET BALL

Pré Régionale Masculine



Système de l'épreuve :

PHASE 1 (Septembre 2023)

Les championnats départementaux PRM regroupent 14 équipes réparties en 2 poules de 7. Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

Ces rencontres se déroulent du Samedi 23 Septembre 2023 au Samedi 13 Avril 2024.

PHASE 2 (Mai 2024) – Play-off

Les Play-offs regroupent les équipes classées de 1 à 4 des 2 poules.

Quart de Finale le samedi 18 mai 2024 :

- ¼ Finale 1 (Rencontre 1) : Équipe classée 1^e de la poule A vs équipe classée 4^e de la poule B.
- ¼ Finale 2 (Rencontre 2) : Équipe classée 2^e de la poule A vs équipe classée 3^e de la poule B.
- ¼ Finale 3 (Rencontre 3) : Équipe classée 1^e de la poule B vs équipe classée 4^e de la poule A.
- ¼ Finale 4 (Rencontre 4) : Équipe classée 2^e de la poule B vs équipe classée 3^e de la poule A.

Demi-Finale le samedi 25 mai 2024 :

- ½ Finale 1 (Rencontre 5) : Vainqueur de la rencontre 1 vs Vainqueur de la rencontre 2.
- ½ Finale 2 (Rencontre 6) : Vainqueur de la rencontre 3 vs Vainqueur de la rencontre 4

Finale le samedi 1^{er} juin 2024 :

- Finale : Vainqueur de la rencontre 5 vs Vainqueur de la rencontre 6 (sur terrain neutre) le 1er Juin 2024

Le vainqueur de la rencontre est déclaré « Champion départemental PRM ».



Accession Ligue :

Le nombre d'accessions en Ligue est de 1. Il peut y avoir des accessions supplémentaires pour le CD13 en fonction des montées descentes en Ligue.



Relégation en D2 :

Les quatre derniers du classement inter-poules descendent en DM2.

En cas de places vacantes, la priorité sera donnée à la montée.

En cas de plus de deux relégations de Ligue, des descentes supplémentaires pourront avoir lieu.



Horaire des matches :

Les rencontres se déroulent le samedi à 20 heures.



Règles de participation :

- Nombre de joueurs autorisés 10 maximum
- Licence 1C, 2C ou T ou 0C AST, 1C AST/2C AST (hors CTC) : 3 maximum
- Licence 0C : sans limite
- Licence ASP : 0



Surclassements :

Année	Masculin
U20 (2004)	Automatique
U19 (2005)	Automatique
U18 (2006)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U17 (2007)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U16 (2008)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible

Cartographie :



BOUCHES-DU-RHÔNE BASKET BALL



Pré Régionale Féminine



Système de l'épreuve :

PHASE 1 (Septembre 2023)

Les championnats départementaux PRF regroupent 12 équipes réparties en 2 poules de 6. Les poules sont composées géographiquement.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi. Les équipes classées de la 1^e à la 3^e place de chaque poule intègrent la poule d'accèsion appelée « Play Off ». Les équipes classées de la 4^e à la 6^e place intègrent quant à elle la poule de maintien appelée « Play Down ».

Ces rencontres se déroulent du Samedi 23 Septembre 2023 au Samedi 28 Janvier 2024.

PHASE 2 (Février 2024) : Poule « Play-off » - Poule « Play-down »

Les poules de 6 équipes disputent des rencontres aller-retour.

Les équipes qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontrent plus en deuxième phase. Les résultats de la rencontre de la première phase sont reportés en deuxième phase.

Les classements à l'issue de cette phase déterminent les montées en Ligue Régionale en fonction des places allouées par la Ligue et les descentes en D2. Les 2 derniers de la poule « Play Down » descendront en D2.

Ces rencontres se déroulent du Samedi 10 Février au Samedi 18 Mai 2024.

PHASE 3 (Mai 2024) : Finale four

La troisième phase regroupe les équipes classées 1 à 4 à l'issue de la poule « Play Off » et se rencontrent sous la forme d'un final four.

Demi-Finale le samedi 24 mai 2024 :

- ½ Finale 1 (Rencontre 1) : Équipe classée 1^{re} vs Équipe classée 4^e (rencontre se jouant chez le 1^e).
- ½ Finale 2 (Rencontre 2) : Équipe classée 2^e vs Équipe classée 3^e (rencontre se jouant chez le 2^e).

Finale le samedi 1^{er} juin 2024 :

- Finale : Vainqueur de la rencontre 1 vs Vainqueur de la rencontre 2 (sur terrain neutre) le 1er Juin 2024

Le vainqueur de la rencontre est déclaré « Championne départementale PRF ».

Accession Ligue :

Le nombre d'accessions en Ligue est de 1. Il peut y avoir des accessions supplémentaires pour le CD13 en fonction des montées descentes en Ligue.

Relégation en D2 :

Les deux derniers de la poule « Play Down » descendent en D2. En cas de places vacantes, la priorité sera donnée à la montée. En cas de plus de deux relégations de Ligue, des descentes supplémentaires pourront avoir lieu.

Horaire des matches :

Les rencontres se déroulent le samedi à 20 heures.



Règles de participation :

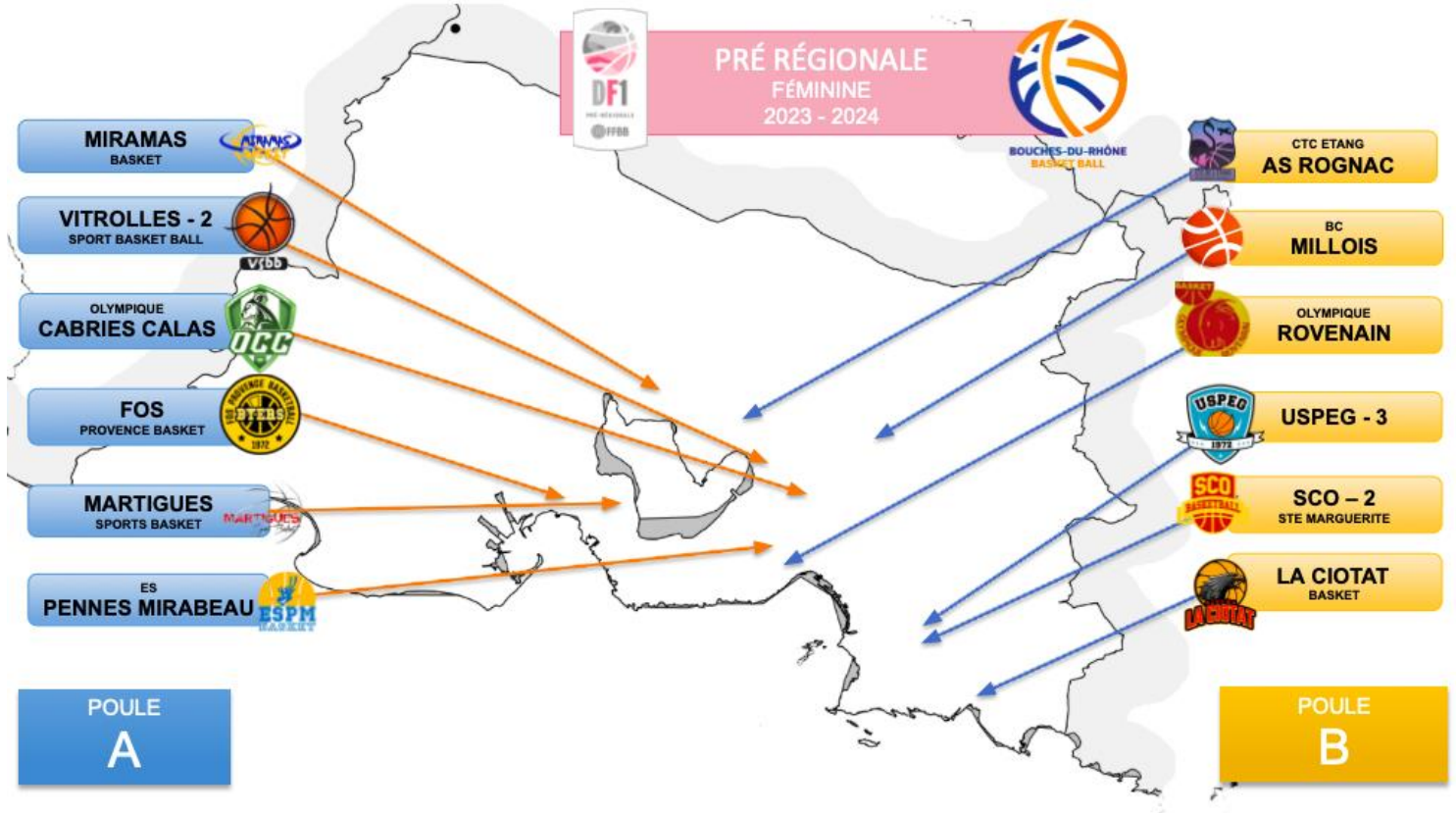
- Nombre de joueurs autorisés 10 maximum.
- Licence 1C, 2C ou T ou 0C AST, 1C AST/2C AST (hors CTC) : 3 maximum.
- Licence 0C : sans limite.
- Licence ASP : 0



Surclassements :

Année	Féminin
U20 (2004)	Automatique
U19 (2005)	Automatique
U18 (2006)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U17 (2007)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U16 (2008)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé

Cartographie :



Départementale Masculine 2



Système de l'épreuve :

PHASE 1 (Septembre 2023)

Les championnats départementaux DM2 regroupent 20 équipes réparties en 4 poules de 5. Les poules sont composées géographiquement.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

Les équipes classées de 1 à 3 des poules A et B iront en poule « Accession A ».

Les équipes classées de 1 à 3 des poules C et D iront en poule « Accession B ».

Les équipes classées de 4 et 5 iront en poule « Maintien ».

Ces rencontres se déroulent du Samedi 23 Septembre 2023 au Samedi 10 Février 2024.

PHASE 2 (Février 2024)

Poules « Accession A & B » du samedi 10 février au samedi 10 mai 2024 :

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Les équipes qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontrent plus en deuxième phase. Les résultats de la rencontre de la première phase sont reportés en deuxième phase.

Poule « Maintien » du samedi 10 février au samedi 25 mai 2024 :

Les équipes sont réparties en 1 poule de 8 équipes disputant des rencontres aller simple.

Les équipes qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontrent plus en deuxième phase.

PHASE 3 (Mai 2024) - Play Off

Les Play-off regroupent les équipes classées 1^{res} et 2^e des poules « Accessions » de la deuxième phase.

Demi-Finale le samedi 25 mai 2024 :

- ½ Finale 1 (Rencontre 1) : Equipe classée 1^{re} de la poule « Accession A » vs équipe classée 2^e de la poule « accession B » (rencontre se jouant chez le 1A).
- ½ Finale 2 (Rencontre 2) : Equipe classée 1^{re} de la poule « Accession B » vs équipe classée 2^e de la poule « accession A » (rencontre se jouant chez le 1B).

Finale le samedi 1er juin 2024 :

- Finale : Vainqueur de la rencontre 1 vs Vainqueur de la rencontre 2 (sur terrain neutre).

Le vainqueur de la rencontre est déclaré « Champion départemental DM2 ».

Accession PRM :

Les premiers des poules « Accession » accèdent en PRM

Relégation en DM3 :

Les deux derniers de la poule « Maintien » descendent en DM3.

En cas de places vacantes, la priorité sera donnée à la montée.

En cas de plus de deux relégations de Ligue, des descentes supplémentaires pourront avoir lieu.

Horaire des matches :

Les rencontres se déroulent le samedi à 20 heures.





Règles de participation :

- Nombre de joueurs autorisés 10 maximum
- Licence 1C, 2C ou T ou 0C AST, 1C AST/2C AST (hors CTC) : 3 maximum
- Licence 0C : sans limite
- Licence ASP : 0



Surclassements :

Année	Masculin
U20 (2004)	Automatique
U19 (2005)	Automatique
U18 (2006)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U17 (2007)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U16 (2008)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible

Cartographie :





Départementale Féminine 2



Système de l'épreuve :

PHASE 1 (Septembre 2023)

Les championnats départementaux DF2 regroupent 14 équipes réparties en 2 poules de 7. Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi. Les poules sont composées géographiquement.

Ces rencontres se déroulent du Dimanche 24 Septembre 2023 au Dimanche 14 Avril 2024.

PHASE 2 (Mai 2024) – Play-off

Les Play-offs regroupent les équipes classées de 1 à 4 des 2 poules.

Quart de Finale le dimanche 19 mai 2024 :

- ¼ Finale 1 (Rencontre 1) : Équipe classée 1^{re} de la poule A vs équipe classée 4^e de la poule B.
- ¼ Finale 2 (Rencontre 2) : Équipe classée 2^e de la poule A vs équipe classée 3^e de la poule B.
- ¼ Finale 3 (Rencontre 3) : Équipe classée 1^{re} de la poule B vs équipe classée 4^e de la poule A.
- ¼ Finale 4 (Rencontre 4) : Équipe classée 2^e de la poule B vs équipe classée 3^e de la poule A.

Demi-Finale le dimanche 26 mai 2024 :

- ½ Finale 1 (Rencontre 5) : Vainqueur de la rencontre 1 vs Vainqueur de la rencontre 2.
- ½ Finale 2 (Rencontre 6) : Vainqueur de la rencontre 3 vs Vainqueur de la rencontre 4

Finale le dimanche 2 juin 2024 :

- Finale : Vainqueur de la rencontre 5 vs Vainqueur de la rencontre 6 (sur terrain neutre) le 2 Juin 2024

Le vainqueur de la rencontre est déclaré « Champion départemental DF2 ».

Accession PRF :

Les 2 équipes classées premières de chacune des poules « Play Off » accèdent en PRF

Horaire des matches :

Les rencontres se déroulent le Dimanche à 10 heures.

Règles de participation :

- Nombre de joueurs autorisés 10 maximum
- Licence 1C, 2C ou T ou OC AST, 1C AST/2C AST (hors CTC) : 3 maximum
- Licence OC : sans limite
- Licence ASP : 0

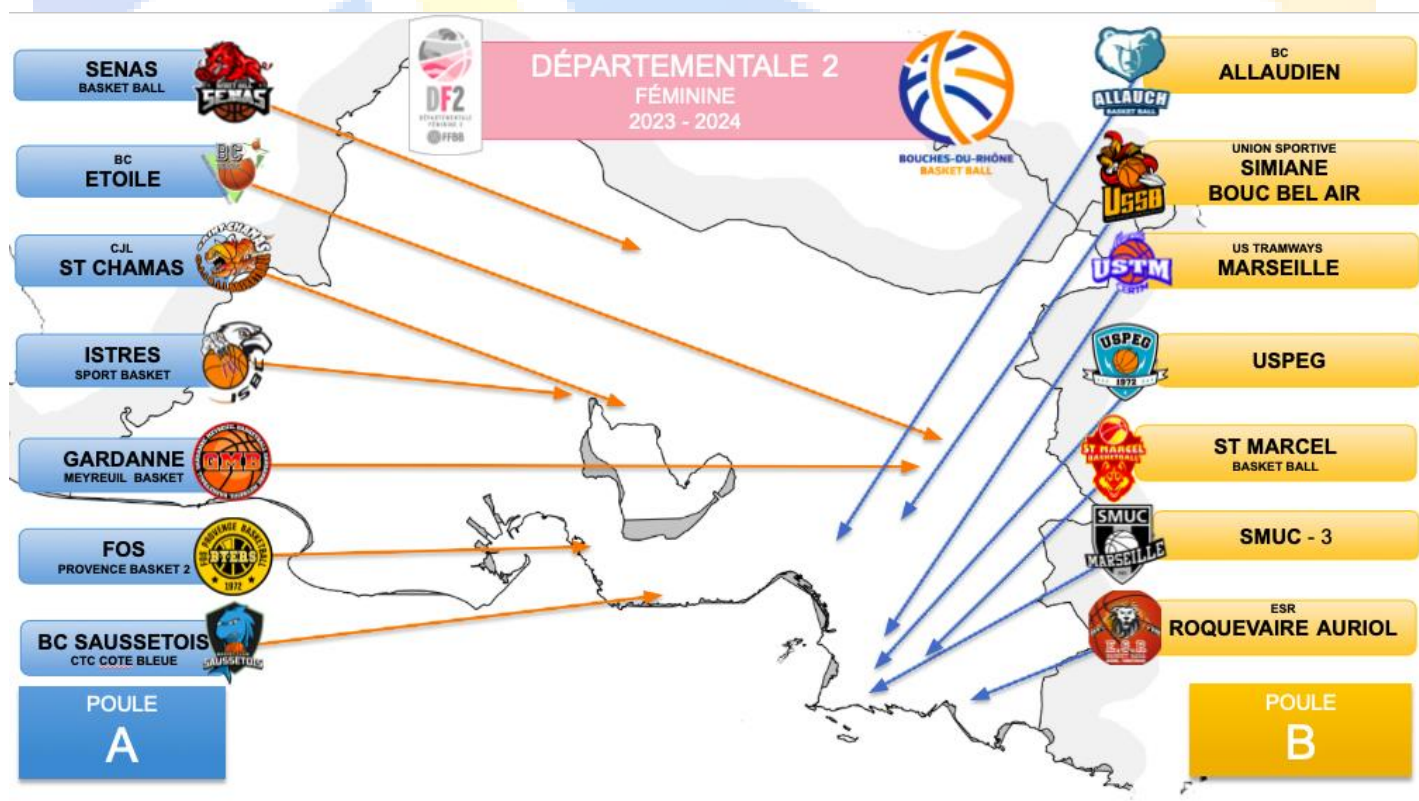
Exception si association nouvellement créée ou nouvelle équipe créée : 4 pour 1C, 2C ou T, ou OC AST/ 1CAST/ 2CAST (hors CTC)



Surclassements :

Année	Féminin
U20 (2003)	Automatique
U19 (2004)	Automatique
U18 (2005)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U17 (2006)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U16 (2007)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé

Cartographie :



BASKET BALL



Départementale Masculine 3



Système de l'épreuve :

PHASE 1 (Septembre 2023)

Les championnats départementaux DM3 regroupent 22 équipes réparties en 4 poules de 6. Les poules sont composées géographiquement.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

Les équipes classées de 1 à 3 des poules A et C iront en poule « Accession A ».

Les équipes classées de 1 à 3 des poules B et D iront en poule « Accession B ».

Les équipes classées de 4 à 6 iront en poule « Classement ».

Ces rencontres se déroulent du Dimanche 24 Septembre 2023 au Dimanche 11 Février 2024.

PHASE 2 (Février 2024)

Poules « Accession A & B » du dimanche 11 février au dimanche 11 mai 2024 :

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Les équipes qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontrent plus en deuxième phase. Les résultats de la rencontre de la première phase sont reportés en deuxième phase.

Poule « Classement » du dimanche 11 février au dimanche 26 mai 2024 :

Les équipes sont réparties en 1 poule de 14 équipes disputant des rencontres aller simple.

PHASE 3 (Mai 2024) - Play Off

Les Play-off regroupent les équipes classées 1^{res} et 2^e des poules « Accessions » de la deuxième phase.

Demi-Finale le dimanche 26 mai 2024 :

- ½ Finale 1 (Rencontre 1) : Equipe classée 1^{re} de la poule « Accession A » vs équipe classée 2^e de la poule « accession B » (rencontre se jouant chez le 1A).
- ½ Finale 2 (Rencontre 2) : Equipe classée 1^{re} de la poule « Accession B » vs équipe classée 2^e de la poule « accession A » (rencontre se jouant chez le 1B).

Finale le dimanche 2 juin 2024 :

Finale : Vainqueur de la rencontre 1 vs Vainqueur de la rencontre 2 (sur terrain neutre).

Le vainqueur de la rencontre est déclaré « Champion départemental DM3 ».

Accession en DM2 :

Les premiers des poules « Accession » accèdent en DM2

En cas de places vacantes, la priorité sera donnée à la montée.

Horaire des matches :

Les rencontres se déroulent le dimanche à 15 heures.



BOUCHES-DU-RHÔNE
BASKET BALL



Règles de participation :

- Nombre de joueurs autorisés 10 maximum
- Licence 1C, 2C ou T ou 0C AST, 1C AST/2C AST (hors CTC) : 3 maximum
- Licence 0C : sans limite
- Licence ASP : 0

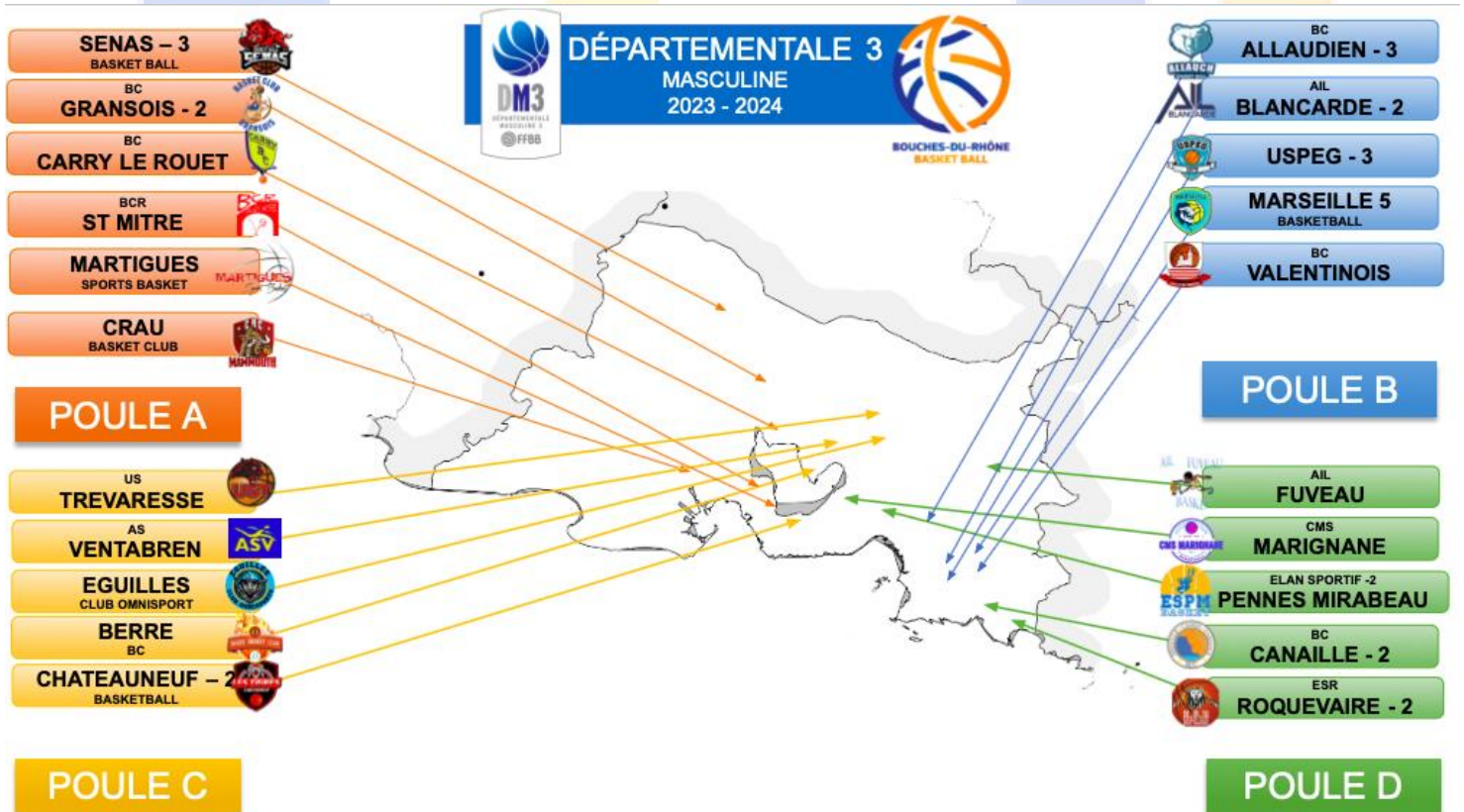
Exception si association nouvellement créée ou Nouvelle équipe créée : 4 pour 1C, 2C ou T, ou 0CAST/ 1CAST/ 2CAST (hors CTC)



Surclassements :

Année	Masculin
U20 (2003)	Automatique
U19 (2004)	Automatique
U18 (2005)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U17 (2006)	<u>Vers U20/Senior</u> : Médecin de famille
U16 (2007)	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible

Cartographie :





U20 Masculine



Système de l'épreuve :

PHASE 1 (Septembre 2024)

Les championnats départementaux U20M regroupent 24 équipes réparties en 4 poules de 6. Les poules sont composées géographiquement.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

Les équipes classées de 1 à 3 des poules A et C iront en poule « Elite A ».

Les équipes classées de 1 à 3 des poules B et D iront en poule « Elite B ».

Les équipes classées de 4 à 6 iront en poule « Classement ».

Ces rencontres se déroulent du Dimanche 24 Septembre 2023 au Dimanche 11 Février 2024.

PHASE 2 (Février 2024)

Poules « Accession A & B » du dimanche 11 Février au dimanche 19 mai 2024 :

Les équipes sont réparties en 2 poules de 6 équipes disputant des rencontres aller-retour.

Les équipes qui se sont rencontrées en première phase ne se rencontrent plus en deuxième phase. Les résultats de la rencontre de la première phase sont reportés en deuxième phase.

Poule « Classement » du dimanche 11 Février au dimanche 26 mai 2024 :

Les équipes sont réparties en 1 poule de 12 équipes disputant des rencontres aller simple.

PHASE 3 (Juin 2024) Play Off

Les Play-off regroupent les équipes classées 1^{res} et 2^e des poules « Accessions » de la deuxième phase.

Demi-Finales le dimanche 26 mai 2024 :

- ½ Finale 1 (Rencontre 1) : Équipe classée 1^{re} de la poule « Accession A » vs équipe classée 2^e de la poule « accession B » (rencontre se jouant chez le 1A).
- ½ Finale 2 (Rencontre 2) : Équipe classée 1^{re} de la poule « Accession B » vs équipe classée 2^e de la poule « accession A » (rencontre se jouant chez le 1B).

Finale le dimanche 2 juin 2024 :

- Finale : Vainqueur de la rencontre 1 vs Vainqueur de la rencontre 2 (sur terrain neutre).

Le vainqueur de la rencontre est déclaré « Champion départemental U20 ».



Horaire des matches :

Les rencontres se déroulent le dimanche à 15 heures.

BOUCHES-DU-RHÔNE
BASKET BALL



Règles de participation :

- Nombre de joueurs autorisés 10 maximum
- Licence 1C, 2C ou T : 5 maximum
- Licence 0C AST, 1C AST/2C AST (hors CTC) : 3 maximum
- Licence 0C : sans limite
- Licence ASP : 0

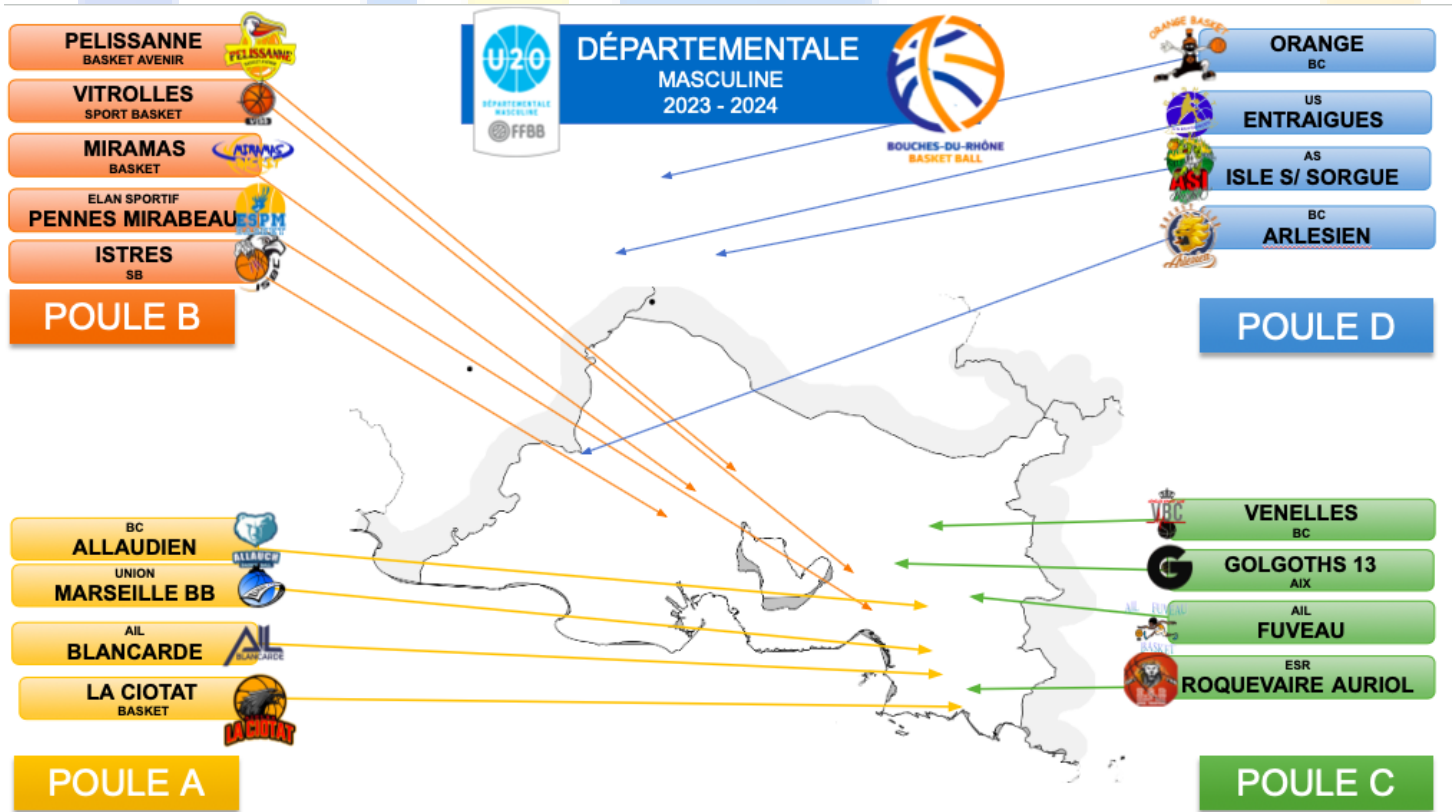
j



Surclassements :

Année	Masculin
U17 (2006)	Médecin de famille
U16 (2007)	Médecin de famille
U15 (2008)	Impossible

Cartographie :



BASKET BALL

Compétitions Jeunes

ELITE D1- D2

Pour toutes les catégories, les poules D1-D2 de championnat seront établies à l'issue des brassages en rencontres aller simple qui se dérouleront du 23-24 septembre au 14-15 octobre.

Le championnat à proprement parler se déroulera du 11 -12 novembre au 16-17 décembre pour la phase aller et du 13-14 janvier au 23-24 mars pour la phase retour.

Les phases finales seront organisées en fonction du nombre de poules de chaque catégorie.

Elles se dérouleront :

- ¼ de finale le 13 et 14 avril
- ½ finale aller le 18 et 19 mai
- ½ finale retour le 25 et 26 mai
- Finale 1 et 2 juin.

INITIE D3 – D4

Les brassages de ces deux niveaux seront organisés en deux phases, et seront basés sur inscription directe des clubs aussi bien sur le niveau D3 ou D4 que sur le début de la Série de brassages.

- Première série de brassages en poule de 4 aller du 30 octobre au 1 septembre au 14-15 octobre (pour les équipes déjà constituées).
- Deuxième série de brassages en poule de 4 aller du 18-19 novembre au 9-10 décembre (pour tout le monde).

A l'issue des deux séries de brassages, des poules de niveau seront établies pour chaque catégorie permettant d'établir des rencontres en aller-retour en Poules de 6 du 13-14 janvier au 1-2 juin.

Il n'y aura pas de finales organisées pour les divisions D3-D4.

Pour toutes les catégories et tous les niveaux de jeunes (de D1 à D5) le blocage du score sur le tableau d'affichage lumineux dès qu'un écart de 40 points est constaté est obligatoire. (Ce qui ne change rien pour l'e-Marque qui continue de fonctionner jusqu'au bout).

RESULTAT NUL

Les phases de brassages déterminant le niveau de chaque équipe, pour les catégories U11, U13 et U15, les résultats nuls ne sont pas autorisés pour ces phases. Il faudra obligatoirement jouer des prolongations.

Cette obligation ne s'applique que pour les brassages et les phases finales. Pour toutes les autres compétitions de jeunes, le résultat nul est autorisé.

Temps de prolongation :

- U11 : 3 mn
- U13 : 4 mn
- U15 : 5 mn

BOUCHES-DU-RHÔNE
BASKET BALL



E-MARQUE

Annexe 1 – Procédure e-Marque



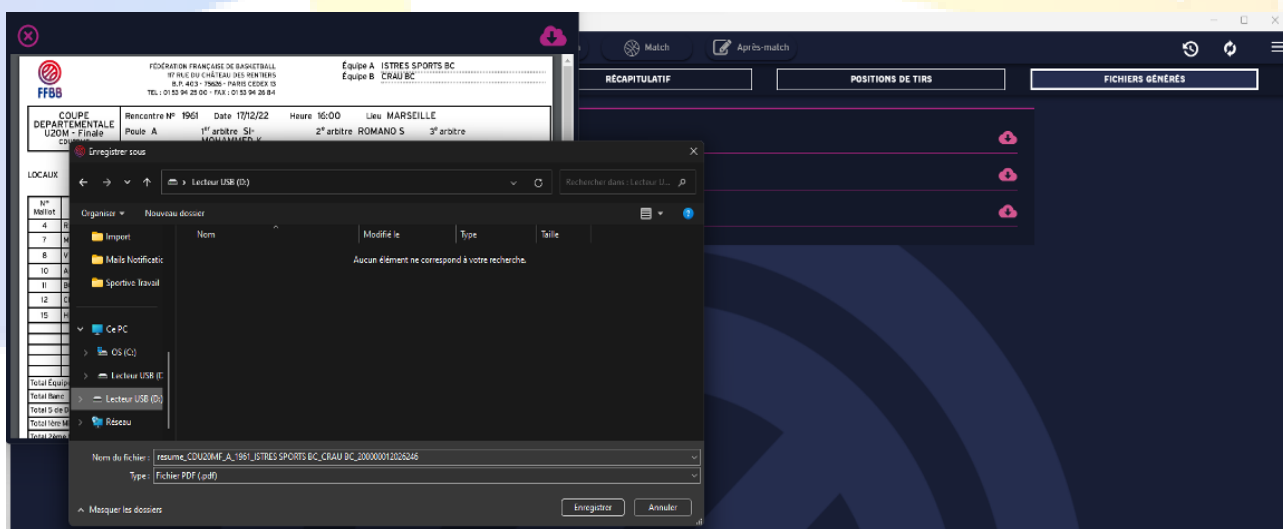
Récupérer les fichiers d'une rencontre dans e-Marque V2 et dans FBI.

Dès que la rencontre est clôturée dans e-Marque vous pouvez récupérer les fichiers suivants :

- Récapitulatif du match
- Feuille de marque
- Positions de tirs

Pour récupérer ces fichiers dans e-Marque :

- Cliquer sur « Après-match ».
- Cliquer sur « FICHIERS GÉNÉRÉS ».
- Cliquer sur le nuage avec la flèche vers le bas à droite du nom du document pour afficher le fichier.
- Cliquer sur le nuage avec la flèche vers le bas en haut à droite de la fenêtre contenant le document ouvert.
- Enregistrer le fichier sur votre clé USB.



Récupérer ces fichiers dans FBI :

- Se connecter dans FBI.
- Cliquer sur « Saisie des résultats ».
- Remplir les critères de recherche.
- Cliquer sur rechercher.
- Cliquer sur le logo de la FFBB dans la colonne EM.

Le fichier récupéré est un fichier ZIP contenant les 3 fichiers de la rencontre.

BOUCHES DU RHÔNE
BASKET BALL



Annexe 2 – Procédures avant & après rencontre



Procédure avant match. :

- Le club recevant met à disposition le PC e-Marque ainsi que le code de la rencontre.
- Le marqueur saisit toutes les informations d'avant match (liste des joueurs, informations rencontres, officiels...).
- Les entraîneurs fournissent au **format papier** le trombinoscope de son équipe au marqueur.
- Les arbitres vérifient les licences des joueurs, entraîneurs, OTM et délégués de club.
- Les arbitres font marquer au dos de la feuille de marque dans le cadre « Réserves / Observation » (Menu « Reserve dans e-Marque V2 »), la liste des participants n'ayant pas pu présenter de licence ainsi que la pièce d'identité présentée pour participer.
- Si des réserves ont été posées, les arbitres en informent les entraîneurs des 2 équipes.
- Le marqueur fait signer **aux entraîneurs** la composition de leur équipe. Attention une fois que l'entraîneur a signé la composition de son équipe, plus aucun joueur ne peut être rajouté.

Procédure après match.

- Après le coup de sifflet final, le marqueur remplit les informations concernant les éventuelles réserves, met l'e-Marque à disposition du 1^{er} arbitre qui contrôle la feuille de marque, réclamations, ou incidents sous la dictée de l'arbitre.
- Les participants signent tout ce qui est à signer.
- Le 1^{er} arbitre signe en dernier.
- Le marqueur clôture la rencontre.
- Le marqueur demande aux arbitres et entraîneurs s'ils souhaitent récupérer les fichiers de la rencontre.

BOUCHES-DU-RHÔNE
BASKET BALL



Annexe 3 – Gestion de la rencontre



Composition de la table de marque.

La table de marque est composée d'un marqueur et d'un chronométrateur. Chaque club fournit un des 2 OTM.

- Si le club visiteur ne peut fournir aucun OTM, le club jouant à domicile doit fournir les 2 OTM.
- Les deux OTM se mettent d'accord sur le poste que chacun occupe. En cas de désaccord, l'OTM local tiendra le chronomètre et l'OTM du club visiteur l'e-Marque.

Arbitre en retard.

Le match doit commencer à l'heure prévue.

- Si l'un des deux arbitres désignés est en retard, l'arbitre présent s'occupe des formalités d'avant match et commence la rencontre tout seul. Lorsque le 2^{ème} arbitre arrive, ce dernier prends le match en cours au premier arrêt de jeu.
- Si aucun arbitre désigné est présent à l'heure de début de rencontre, la rencontre doit être arbitrée par un arbitre non désigné (application de la procédure désignation décrite dans l'article 54 des règlements départementaux). Si le ou les arbitres arrivent, il(s) remplace(nt) l'arbitre non désigné au premier arrêt de jeu.
- Dans tous les autres cas aucun changement d'arbitre ne peut être effectué.

Joueur en retard

Les joueurs arrivant en retard dont les noms sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre peuvent participer à celle-ci. Un joueur non-inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ne pourra en aucun cas y participer.

Forfaits.

Il existe deux types de forfait : l'équipe déclarant forfait avant la rencontre ou l'équipe ne se présentant pas à une rencontre à l'heure prévue.

- Si une équipe sait d'avance qu'elle ne pourra participer à la rencontre, elle doit :
 - Envoyer un mail à la Commission Sportive (sportiveseniorscd13@gmail.com).
 - Mettre la CDO en copie de ce mail (cdocd13@gmail.com).
 - Mettre le répartiteur en copie de ce mail (repartitioncd13@gmail.com).
 - Mettre le club adverse en copie de ce mail.
 - Prévenir le club adverse téléphoniquement.
- Si une équipe n'est pas présente à l'heure de la rencontre :
 - Si au bout d'un délai de 30 minutes, l'une des 2 équipes n'est pas prête à jouer, le ballon est mis en jeu par un entre deux au cercle central et l'arbitre siffle immédiatement la fin de la rencontre et consigne ces faits au dos de la feuille de marque dans le cadre « Réserves/Observations ».
 - Si l'arbitre est informé d'un retard d'une équipe pouvant excéder 30 minutes, ce dernier doit tout mettre en œuvre pour que la rencontre se joue et doit consigner ses faits au dos de la feuille de marque.

L'éventuel forfait est prononcé par la commission Sportive Seniors U20 ou Sportive Jeunes.



Les Licences

Il faut bien différencier le type de licence et le numéro de licence. Le type de licence définit les activités que le licencié peut pratiquer (Exemples : 0 ; 2C ...) et le numéro de licence identifie le licencié.

Le type de licence est constitué de la manière suivante

- Le premier caractère est un chiffre :
 - 0 pour une création ou un renouvellement de licence dans le même club.
 - 1 pour une mutation dans la période normale (avant le 1^{er} juillet) ou mutation remplissant les conditions pour obtenir une licence de type 1.
 - 2 pour toute autre mutation.
- Le deuxième caractère est une lettre :
 - Pas de deuxième caractère :
 - C'est une licence dirigeant. Si cette licence est accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à l'entraînement, elle permet de remplir la fonction d'entraîneur.
 - Le deuxième caractère est un « C » :
 - C'est une licence avec une extension compétition. Cette extension est obligatoire pour tous les joueurs pratiquant le basket-ball en compétition.
 - Le deuxième caractère est un autre caractère :
 - Cette licence ne permet pas de participer à une compétition en tant que joueur. Si cette licence est accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à l'entraînement, elle permet de remplir la fonction d'entraîneur.
 - A partir du 3^{ème} caractère :
 - Ce sont des licences avec des autorisations secondaire. Ces autorisations permettent de savoir si le licencié est autorisé de pratiquer dans un autre club sous certaines conditions.

Le numéro de licence est constitué de la manière suivante :

- Les 2 premiers caractères indiquent la couleur de la licence. (ces couleurs non aucun incidence en championnat départemental)
 - BC : Blanc -> Joueurs mineurs.
 - VT : Vert -> Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans inclus.
 - JH et JN -> Joueur ressortissant d'un pays affilié à FIBA Europe ou ayant signé les accords de Cotonou ou des accords d'association ou de coopération avec l'UE.
 - OH et ON -> Joueur ressortissant d'un pays n'étant pas affilié à FIBA Europe, n'ayant pas d'accord particulier avec l'UE et ne répondant pas aux critères de formation locale.
- Les 3 et 4^{èmes} caractères indiquent l'année de naissance.
- Les 4 derniers caractères est un numéro d'ordre. Attention les numéros de licences ne sont pas uniques. Un même numéro de licence peut être attribué à plusieurs licenciés.

Les différents points à vérifier pour savoir si un licencié peut participer à une rencontre de basket :

- Fonction joueur :
 - Le type de licence doit être de type C (0C ; 1C ; 2C).
 - L'éventuel surclassement.
- Fonction entraîneur :
 - Tout type de licence avec un certificat médical d'aptitude.
- Fonction arbitre :
 - Tout type de licence joueur Compétition ou Loisir.
- Fonction autres (OTM, Délégué de club ...).
 - Tout type de licence.



Les Surclassements

1. Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure. Le surclassement est valable uniquement pour la saison en cours.

2. Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin. Selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer, le médecin compétent est un médecin de famille, un médecin agréé, le médecin régional ou le médecin fédéral (voir tableau ci-après).

Année d'âge	Année Naissance	Compétition Départementale
U20	2004	Vers Senior : Automatique
U19	2005	Vers Senior : Automatique
U18	2006	Vers Senior : Médecin de famille
U17	2007	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin de famille
U16 M	2008	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Impossible
U16 F	2008	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé
U15 M	2009	Vers U17 : Médecin de famille
U15 F	2009	Vers U18 et U20 : Médecin de famille
U14 M	2010	Vers U17 : Médecin agréé
U14 F	2010	Vers U18 : Médecin de famille
U13	2011	Vers U15 : Médecin de famille
U12	2012	Vers U15 : Médecin de famille
U11	2013	Vers U13 : Médecin de famille
U10	2014	Vers U13 : Médecin de famille
U9	2015	Vers U11 : Médecin de famille
U8	2016	Vers U11 : Médecin de famille
U7	2017	Vers U9 : Médecin de famille

Règles de participation



- Championnat Seniors :
 - Licence OC : sans limite.
 - Licence ASP : aucune
 - Licence 1C, 2C, AST hors CTC : 3 ou 4 dans le cas d'une nouvelle équipe créée.
- Championnat Jeunes :
 - Licence OC : aucune limite
 - Licence 1C, 2C, AST : 3
 - Licence T : 3
 - La somme des licences 1C + 2C + T + AST ne doit pas dépasser 5.



Communication du résultat de la rencontre.

Dans tous les cas, il revient au club recevant d'envoyer les données de la rencontre directement en fin de match si une connexion Internet est disponible dans la salle.

Les données de la rencontre doivent être transmises au plus tard le dimanche soir 20h00.

En cas de problèmes (dysfonctionnement de l'e-Marque, utilisation d'un feuille papier...), le club doit :

- Envoyer un mail d'explication à la Commission Sportive (sportiveseniorscd13@gmail.com) ainsi que la feuille de marque au format PDF.
- Saisir le résultat de la rencontre dans FBI.

En cas de non-respect de cette procédure, le club recevant se verra sanctionné d'une amende.



Fautes techniques

A partir de cette saison, les fautes techniques sont divisées en 2 groupes G1 et G2.

Seules les fautes techniques du groupe G1 sont comptabilisées dans le décompte des 3 fautes techniques donnant lieu à un week-end de suspension ou à l'arbitrage de 2 rencontres.

FAUTES TECHNIQUE GROUPE 1 (G1)	FAUTES TECHNIQUE GROUPE 2 (G2)
<ul style="list-style-type: none"> - Ignorer les avertissements donnés par les arbitres. - S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec les arbitres, le commissaire, si présent, les officiels de table, les adversaires ou les personnes autorisées à s'asseoir sur les bancs d'équipe. - Agacer ou narguer un adversaire. - User d'un langage ou de gestes susceptibles d'offenser ou d'exciter les spectateurs. - Toucher un arbitre ou un officiel. - Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach. 	<ul style="list-style-type: none"> - Obstruer la vision du jeu d'un adversaire en agitant/maintenant ses propres mains devant ses yeux. - Balancer des coudes avec excès. - Retarder le jeu en touchant délibérément le ballon après qu'il soit passé à travers le panier ou en empêchant une remise en jeu ou un lancer-franc d'être effectué rapidement ou en revenant tardivement sur le terrain pour commencer la rencontre ou la seconde mi-temps. - Simuler d'avoir été victime d'une faute. - S'accrocher à l'anneau de telle façon que le poids du joueur est supporté par l'anneau à moins que le joueur s'accroche à l'anneau momentanément après un smash ou, selon le jugement de l'arbitre, il essaie d'éviter une blessure ou de blesser un autre joueur, pour un défenseur, commettre un « Goaltending » (empêcher illégalement le ballon d'atteindre le panier) lors du dernier lancer-franc.



Entraîneur/Joueur

Un entraîneur d'une équipe de championnat départemental peut exercer une activité de joueur au sein de l'équipe qu'il entraîne à condition qu'il n'ait pas d'assistant entraîneur.

Si un entraîneur exerce une activité de joueur, l'entraîneur devient obligatoirement le capitaine en titre de l'équipe.



Tirs à 3 points

Pour toutes les catégories où le tir à 3 points est comptabilisé, la ligne se situe à 6,75 mètres.

Les tirs à 3 points ne sont pas comptabilisés pour la catégorie U11.



Ballons et temps de jeu

Catégories	Temps de jeu	Intervalle $\frac{1}{4}$ temps	Mi-temps	Prolongation	Taille ballons
SENIORS 1F	4 x 10 mn	2 mn	10 mn	5 mn	T6
SENIORS M	4 x 10 mn	2 mn	10 mn	5 mn	T7
U20 M	4 x 10 mn	2 mn	10 mn	5 mn	T7
U18 F	4 x 10 mn	1 mn	10 mn	5 mn	T6
U17 M	4 x 10 mn	1 mn	10 mn	5 mn	T7
U15 F	4 x 10 mn	1 mn	10 mn	5 mn	T6
U15 M	4 x 10 mn	1 mn	10 mn	5 mn	T7
U13 F	4 x 8 mn	1 mn	10 mn	4 mn	T6
U13 M	4 x 8 mn	1 mn	10 mn	4 mn	T6
U11 F	4 x 6 mn	1 mn	7 mn	3 mn	T5
U11 M	4 x 6 mn	1 mn	7 mn	3 mn	T5

**Les résultats nuls sont autorisés en championnat régulier pour les catégories U15, U13 et U11.
En phase de brassage et en phase finale, les temps de prolongations indiqués dans le tableau s'appliquent.**

BOUCHES-DU-RHÔNE
BASKET BALL

Annexe 4 - Règles spécifiques jeunes



Remise en jeu rapide

Pour les catégories U11 à U15, l'arbitre ne touche pas le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après une faute, un temps mort ou un remplacement.

U11 Masculine



- 1 temps mort par équipe et par ¼ temps.
- Pas de faute d'équipe.
- Tirs à 3 points non comptabilisés.
- Lancers francs tirés d'une ligne située à 1,80 m en avant de la ligne officielle.
- Obligation aux joueurs de participer avant la mi-temps au 1er ou 2ème quart temps ; aucun changement n'est autorisé pendant ces 2 quarts temps.
- Changements libres en 2ème mi-temps avec obligation de faire jouer tous les joueurs.
- Mi-temps réduite à 7 mn.
- Défense Homme à Homme obligatoire. Tout terrain recommandée. Si une défense de zone est constatée, le coach a la possibilité de porter une réserve.
- Tous les écrans sont formellement interdits (sauf l'écran de retard pour le rebond). Si des écrans sont constatés, le coach a la possibilité de porter une réserve.
- Liste de brûlés (5 joueurs (es)).
- Le match se joue en 5 contre 5.

U11 Féminine



- Participation 4 contre 4, mais possibilité de jouer 5 contre 5 sur grand terrain avec :
Panneaux à 2,60 m ou 3,05 m selon gymnase.
- Changements libres mais obligation de faire jouer toutes les filles dans les 2 mi-temps.
- Lancers francs : panneaux à 3,05 m (tirés d'une ligne située à 1,80m en avant de la ligne officielle)
- Panneaux à 2,60m (ligne des lancers)
- Un temps mort par équipe et par quart temps.
- Pas de faute d'équipe.
- Tirs à 3 points non comptabilisés.
- Mi-temps réduite à 7 mn.
- Défense Fille à Fille obligatoire. Tout terrain recommandée. Si une défense de zone est constatée, le coach a la possibilité de porter une réserve.
- Tous les écrans sont formellement interdits (sauf l'écran de retard pour le rebond). Si des écrans sont constatés, le coach a la possibilité de porter une réserve.
- Pas de liste de brûlés en U11 féminines.

U13 Masculine et Féminine



- Liste de brûlés (5 joueurs (ses)).
- Défense Homme à Homme obligatoire. Tout terrain recommandée. • La possibilité d'une zone press tout terrain existe mais l'équipe doit revenir en Homme à Homme dès le retour en zone arrière. Si une défense de zone est constatée, le coach a la possibilité de porter une réserve.
- Tous les écrans sont formellement interdits (sauf l'écran de retard pour le rebond). Si des écrans sont constatés, le coach a la possibilité de porter une réserve.